

## Discours

### Discours de Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion de la présentation du projet de budget pour 2008 du ministère de la Culture et de la Communication

Paris, le 26 septembre 2007

Merci d'être venus nombreux pour cette présentation du budget 2008.

Quatre mois se sont écoulés depuis ma nomination Rue de Valois. Quatre mois de travail et d'immersion dans les dossiers. Quatre mois de rencontres avec des femmes et des hommes passionnés, dans les secteurs de la culture comme dans ceux de la communication, conscients de porter l'une des plus grandes spécificités de notre pays, ce que l'on appelle l'exception culturelle française. Conscients d'en modeler le visage, et de contribuer à son rayonnement, autant qu'à son essor économique.

Au cours de toutes ces semaines qui m'ont amenée dans un grand nombre de festivals, j'ai été frappée par la présence, la disponibilité, la curiosité de publics très nombreux, très variés, tant dans les manifestations d'art contemporain (Biennale de Lyon, Printemps de Septembre de Toulouse) que dans les festivals de théâtre ou de danse. Notre pays a la chance d'avoir ces publics là, prêts à jouer le jeu et à prendre des risques.

J'ai été également frappée par la richesse de l'offre culturelle, dans tous les secteurs. La première offre culturelle en Europe, et sans doute au monde, avec un réseau dense, fruit du rêve de Malraux et de cinquante ans de décentralisation. Cette richesse et cette diversité doivent être préservées.

Partout, des lignes bougent. Lignes entre les arts et les disciplines, car de plus en plus de manifestations sont multiples, mêlant par exemple art plastique, photographie et spectacle vivant. Lignes entre les contenants et les contenus, par l'emprise des nouvelles technologies, omniprésentes, y compris du côté des modes d'expression traditionnels : le livre aussi est concerné par le numérique. La séparation entre les mondes de la culture et de la communication est de moins en moins pertinente. Lignes, aussi, entre la France et l'étranger : nos expressions artistiques sont toujours plus accueillantes, toujours plus ouvertes aux talents, aux textes, aux œuvres venus d'ailleurs, comme en témoignent les programmations de nos festivals. C'est une immense richesse, même s'il faut tout faire pour que la réciprocité soit davantage la règle. Quant à notre relation avec l'Amérique, une Amérique dont nous pouvons voir à Deauville un cinéma original, inventif, elle est tout à fait décomplexée, au moment où notre propre cinéma l'a emporté pour la première fois en parts de marché, sur les films américains.

Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de problème et que l'on peut se satisfaire de l'existant. Au contraire, il importe de répondre à certaines menaces et de relever de nouveaux défis. Je pense à tous les dangers qui pèsent sur nos industries culturelles (musique, cinéma, livre) en raison des téléchargements illicites. Défendre le droit d'auteur est l'objet même de la mission de médiation et de négociation confiée à Denis Olivennes, qui va rendre ses conclusions début novembre. Je pense à la place de l'écrit dans nos sociétés modernes.



Contact presse

Département de l'information et de la communication

01 40 15 83 31  
service-de-presse@culture.fr

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

La place du livre, et nous préparons un plan en sa faveur qui s'appuiera sur le rapport Barluet et les propositions d'Antoine Gallimard pour les librairies. Mais aussi la situation de la presse, qui doit affronter des difficultés de toutes sortes. Je pense encore, la liste n'est pas exhaustive, au marché de l'art dans notre pays au regard de nos concurrents anglo-saxons.

Sur tous ces fronts et sur bien d'autres, nous devons agir, et cela dans un contexte très particulier, qui est tout simplement celui d'un changement d'époque. La situation globale de la France est connue de tous. La nécessité de faire les réformes qui ont été différées pendant vingt ans alors même que tous nos voisins européens les ont affrontées et menées à bien, s'impose désormais à chacun. Cela suppose une réflexion sur les missions de l'Etat, le périmètre de ses interventions. Une réflexion bien sûr sur l'emploi public et les dépenses publiques qui, dans le contexte plus que contraint que nous connaissons doivent être utiles et porteuses de sens. L'important est là : pouvoir agir efficacement au service de nos missions.

Tel est le contexte dans lequel se situe ce budget 2008, dont je dis très clairement qu'il est satisfaisant au regard des contraintes que je viens d'évoquer et des enjeux de la politique de réforme conduite par le Président de la République.

C'est un budget qui permet d'agir au sein de chaque programme et de porter des priorités.

- en 2008, le budget de la Mission Culture, y compris la recherche culturelle et la culture scientifique, s'établira à 2,928 Mds€, soit une progression de 3,2% ;
- le budget global du service public de l'audiovisuel atteindra, en comptant les ressources propres des chaînes, 3,862 Mds€, soit une progression de près de 3% ;
- le budget des aides à la presse s'établira à près de 288 M€, soit un accroissement de 5,8% ;
- enfin, le compte de soutien à l'industrie cinématographique et audiovisuelle progressera de 4,5%, pour se situer à près de 530 M€.

Ce sont ainsi 7,6 Mds€ au total, soit près de 240 M€ supplémentaires, qui seront consacrés par l'Etat à la culture et à la communication en 2008. Et bien sûr je ne compte pas les contributions d'autres ministères en faveur de la culture, ni la dotation globale de décentralisation en faveur des bibliothèques, inscrite depuis 2006 sur le budget du ministère de l'intérieur. Je ne compte pas non plus les taxes affectées à des opérateurs, comme le Centre national du livre ou le Centre national des variétés, chanson, jazz, ni encore l'ensemble des dépenses fiscales, qui représentent des ressources indirectes mais bien réelles pour la culture, la communication, et les industries culturelles.

- **En premier lieu, la mission Culture et le programme Recherche culturelle et culture scientifique :**

Le budget alloué va nous permettre de poursuivre les grands projets existants, mais aussi de lancer de nouveaux projets dont la nécessité ne fait pas de doute.

Je pense au schéma directeur de Versailles. Mais je pense aussi à la rénovation du quadrilatère Richelieu, à la construction du nouveau Centre des archives de Pierrefitte-sur-Seine et au grand auditorium de la Villette, équipement original qui n'aura pas d'équivalent en France, projets auxquels le Président de la République apporte son soutien.

Les grands projets cristallisent toutes les attentions, et les décisions qui les concernent sont toujours lourdes de conséquences. Ce qui importe, c'est que la décision politique commande à la décision budgétaire, et non l'inverse, et que cette décision politique se fonde sur des critères objectifs : utilité du projet, pertinence scientifique, dimension pédagogique et ouverture aux publics, équilibre interrégional, intégration dans l'environnement, coût de fonctionnement futur... En dehors des deux grands projets de Pierrefitte-sur-Seine et de La Villette, j'ai donc veillé à ce que le budget 2008 laisse ouverts tous les choix, et permette de prendre le temps de la réflexion. Ainsi, pour le MUCEM, projet structurant en région, ainsi pour le Palais de Tokyo ou encore pour le projet de centre européen de création sur l'île Seguin, les décisions définitives seront prises dans le cadre de l'exercice de révision générale des politiques publiques qui est en train d'être conduit et qui aboutira, pour le ministère de la Culture et de la Communication, fin janvier prochain.

Par ailleurs, derrière ces grands projets, ce qui se joue, c'est aussi notre engagement en faveur de l'architecture. Vous le savez, c'est un axe fort du ministère, qui est responsable de l'enseignement de l'architecture et de la formation des architectes, et qui intervient sur l'ensemble du territoire en aidant les collectivités territoriales et les propriétaires privés à conduire leurs projets dans les zones et espaces protégés.

L'architecture, ce sont aussi les grandes réalisations, comme le Centre des archives, conçu par Massimiliano Fuksas, ou la Philharmonie de Paris, de Jean Nouvel. Elles montrent à quel point le ministère de la culture et de la communication est un moteur dans ce domaine. L'ouverture de la superbe Cité de l'Architecture et du Patrimoine a marqué le lancement d'une réflexion globale, sous l'égide du Président de la République, sur la place de l'architecture dans notre pays. Comment lever les obstacles qui entravent son essor, et qui aboutissent à l'uniformisation de nos paysages, comment faire entrer l'architecture dans la vie quotidienne de nos concitoyens, comment l'inscrire dans une politique globale de développement durable ? Sur toutes ces questions et sur bien d'autres, nous avons la volonté d'avancer, en concertation avec les autres ministères concernés.

Pour agir, dans tous les domaines il faut bien entendu des moyens et d'abord des moyens humains.

- **La masse salariale et l'emploi du ministère**

Sans les hommes et les femmes qui font ce ministère, la politique culturelle, l'impulsion que peut donner l'Etat, n'existeraient pas.

Bien entendu, le ministère va prendre sa part de l'effort général de maîtrise de l'emploi public, supporté par l'ensemble des services de l'Etat, comme s'y est engagé le gouvernement. Ainsi, nous respecterons la règle du non renouvellement d'un départ à la retraite sur deux. Le principe voulu par le Président de la République de « moins d'agents, mais mieux payés » s'appliquera pleinement puisque nous avons en effet obtenu 2,5 M€ de mesures supplémentaires, catégorielles et indemnitaires.

Mais s'agissant des projets nouveaux, ou des chantiers qui montent en puissance, nous avons obtenu les moyens nécessaires à leur développement. Ainsi, le futur centre des archives va bénéficier de la création de 60 postes, permettant d'en renforcer le pilotage et de travailler à la préparation du conditionnement et du transfert des fonds d'archives. C'est un travail considérable qui va être assumé sans peser sur d'autres secteurs.

Des moyens complémentaires seront également mis en place en faveur de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, de la Cité de l'architecture et du Patrimoine, mais également du musée du Louvre ou du Centre Pompidou.

Venons-en maintenant aux politiques en elles-mêmes.

- **le soutien aux patrimoines :**

Le programme Patrimoines s'élèvera en 2008 à 979 M€ hors dépenses de personnel, ce qui représente 43% de la mission Culture en intégrant le programme recherche.

- ❖ **La poursuite de la relance du secteur des monuments historiques**

Avec plus de 300 M€, l'entretien et la restauration des monuments historiques français demeurent l'une des priorités du ministère. Ce sont ainsi 288 M€ de crédits budgétaires qui seront consacrés à la préservation de ce patrimoine, auxquels s'ajouteront près de 16 M€ de fonds de concours. Représentant près d'un tiers du programme (hors crédits de personnel), j'ai souhaité que cet effort financier profite particulièrement aux monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat : ces derniers bénéficieront en effet de 123,1 M€ en 2008, soit une progression de près de 20 M€.

Par ailleurs, l'accent est clairement mis sur les monuments historiques situés en région : les crédits déconcentrés à destination des travaux d'entretien et de restauration gérés par les directions régionales des affaires culturelles s'élèveront ainsi à 130 M€ en 2008, contre 113,1 M€ en 2007, soit une hausse de 15 %. Ces crédits seront augmentés de 70 M€ issus de la rebudgétisation de la taxe sur les droits de mutation à titre onéreux, affectée en 2007 au CMN.

Dans l'attente d'une organisation stabilisée de la maîtrise d'ouvrage sur les monuments historiques appartenant à l'Etat, qui va faire l'objet d'une mission spécifique qui rendra ses conclusions au printemps 2008, ces crédits ont en effet vocation à être consommés par les directions régionales. Le total des crédits déconcentrés 2008 sera ainsi de 200 M€.

❖ Appui au patrimoine écrit et documentaire

Le ministère poursuit son soutien au patrimoine écrit et documentaire en 2008, avec 209,3 M€, en hausse de près de 11 M€, soit 5,5 %. L'Etat consacrera avant tout la majeure partie des crédits de cette action à la Bibliothèque nationale de France, à laquelle il versera 206,6 M€ en 2008 pour son fonctionnement et son investissement, permettant ainsi d'assurer la modernisation de ses équipements techniques et informatiques et des bâtiments.

J'ai par ailleurs demandé au Centre national du Livre et à la Bibliothèque nationale de France de travailler conjointement, afin de créer, avec les éditeurs privés, les conditions d'une offre de textes sous droits, au sein de la Bibliothèque numérique européenne. Vous savez combien je suis attachée à l'essor d'une offre légale sur les réseaux. C'est vrai, aussi, dans le domaine de l'écrit et nous avons la chance de pouvoir anticiper sur la révolution numérique qui est en cours. 10M€ seront affectés chaque année à ce projet. Ces crédits sont issus de l'élargissement en 2007 de la taxe sur les appareils de reprographie, affectée au CNL.

❖ Renforcement des moyens en faveur des archives

Le budget pour 2008 fait également une place importante aux archives, avec 41,8 M€, en hausse de 6,7 M€, soit plus de 19 %. Cet effort majeur du ministère s'explique bien évidemment par la montée en puissance du projet de nouveau centre des archives de Pierrefitte-sur-Seine, en Seine-Saint-Denis, auquel le ministère consacrera 76 M€ d'autorisations d'engagement et 28 M€ de crédits de paiement. Le projet permettra d'offrir aux Archives nationales de France un nouveau centre destiné à recevoir les archives centrales de l'Etat postérieures à 1790. Il devrait voir le jour en 2012, mais il convient d'ores et déjà de préparer le système d'information nécessaire et de mettre en place, progressivement, les premières équipes qui assureront le transfert des fonds dans les meilleures conditions.

L'Etat continuera également d'aider les collectivités territoriales à mettre en œuvre leur politique des archives, avec près de 6 M€ destinés notamment à participer au financement des centres d'archives départementales et communales.

❖ Enfin, le soutien en faveur des autres actions du programme Patrimoines est soit consolidé, soit accru.

Je pense à l'archéologie, dont le budget augmente de 12,1%. Je pense bien évidemment au patrimoine cinématographique, aux acquisitions d'œuvres qui voient leurs crédits consolidés par rapport à 2007.

Je pense aussi aux crédits destinés aux musées qui constituent en 2008 encore la plus grande part du programme, avec 344,3 M€, soit plus de 35 % du programme (hors crédits de personnel). Ces crédits permettront de faire un effort financier significatif tant en direction des grands opérateurs que des services à compétence nationale et des musées territoriaux. Les crédits alloués aux musées en région augmentent ainsi de près de 18%. L'objectif est de renforcer les équipes scientifiques, de numériser les collections, d'informatiser, ou encore de développer la conservation préventive, ainsi que de créer ou d'accroître les équipes des services des publics. Mais il est aussi, j'y tiens, de renforcer la sécurité des établissements et des collections. Je demande à la direction des musées de France de bien faire valoir cet impératif dans l'allocation des crédits.

Après le patrimoine, j'en viens au soutien à la création, qui est une autre grande priorité du ministère de la culture.

▪ **le soutien à la création :**

Les moyens du programme Création se monteront à près de 740 M€ en 2008 hors dépenses de personnel. Ce programme représente 32% des crédits de la mission Culture en intégrant le programme Recherche.

❖ **Consolidation des moyens destinés au spectacle vivant**

Nous avons obtenu, pour le budget 2008, une consolidation des moyens en faveur du spectacle vivant, avec 640 M€. Cette action en faveur d'un secteur essentiel pour le rayonnement, la vitalité artistique, mais aussi humaine, sociale et économique de notre pays, représente aujourd'hui à elle seule près du quart de la mission Culture.

A l'intérieur de ces moyens, l'accent est mis sur le réseau du spectacle vivant en région, dont les crédits progresseront de près de 1%, ciblés prioritairement sur les investissements. Parce que ce réseau est extrêmement structurant pour le territoire. Parce que ces institutions, de par leur budget, de par leur positionnement, n'ont pas forcément aussi aisément accès que les opérateurs nationaux à de nouvelles ressources propres.

Ce réseau est aujourd'hui constitué et solide. C'est le premier réseau en Europe, et probablement dans le monde entier. Ce sont 1235 ensembles et compagnies, 40 centres dramatiques nationaux et régionaux, 19 centres nationaux chorégraphiques, 12 opéras en régions, 22 orchestres permanents, 70 scènes nationales, 8 centres de création musicale, 95 scènes conventionnées, 132 salles de musiques actuelles, 167 autres lieux de création ou de diffusion, et 280 festivals qui sont soutenus aujourd'hui par le Ministère de la culture et de la communication.

Le réseau est donc en place, sur tout le territoire. Toutefois, sa solidité peut cacher certaines fragilités d'où l'intérêt d'une vaste réflexion que nous souhaitons engager dans les mois qui viennent.

Une réflexion sur la création, tout d'abord. Comment faire en sorte que nos aides soient mieux structurées, moins fragmentées ?

Sur la diffusion, ensuite, car aider la seule création ne suffit pas. Il faut que les œuvres fassent l'objet de davantage de représentations pour avoir plus de chance de rencontrer les publics.

Sur la gestion même de nos crédits et de nos institutions : je veux voir comment nous pourrions verser nos subventions plus vite, pour éviter des fragilités financières et des agios bancaires ; et du côté des institutions, comment l'on peut améliorer la gestion et optimiser l'allocation des moyens.

Enfin, sur la démarche de contractualisation entre les différents acteurs et le ministère. Je sais bien que la démarche contractuelle imprègne depuis longtemps, les relations entre l'Etat et les institutions du spectacle vivant. Je pense bien évidemment aux contrats de décentralisation dramatique, qui existent depuis le début des années 1970. Dans les années 1990, cette politique s'est renforcée, avec la définition de critères concernant les missions, les activités, les objectifs, l'organisation et le financement.

En 2006, le taux de conventionnement était ainsi de 56%.

Je pense qu'il faut aller plus loin, en intégrant les démarches qui relèvent de l'éducation artistique et culturelle, de l'apprentissage proposé aux publics, de la médiation, afin de généraliser ce système de conventionnement qui traduit des engagements réciproques. Il faut aussi travailler sur une meilleure cohérence des différentes institutions soutenues par l'Etat. Cela est vrai en région mais cela est vrai aussi pour le paysage parisien.

#### ❖ Renforcement du soutien aux arts plastiques

Le budget 2008 se caractérise en effet par une progression du secteur de plus de 4M€, soit 53,6 M€ au total.

J'ai souhaité encourager la création, la diffusion et l'accès aux œuvres sur l'ensemble du territoire : 23 M€, soit près de 43 % des crédits consacrés aux arts plastiques, sont ainsi destinés aux actions de l'Etat en régions.

Je veux aussi soutenir le rayonnement international de la France, par de grandes expositions. Après le succès de l'édition consacrée à Anselm Kiefer en 2007, les expositions Monumenta seront poursuivies au Grand Palais, avec, en 2008, la venue de Richard Serra, après la rétrospective organisée cette année à New York.

Les crédits d'acquisition et de commande publique seront reconduits, avec près de 9,25 M€. Ces acquisitions, entre parenthèses, se développent également beaucoup grâce au mécénat, ce qui montre bien que les investissements de l'Etat ont un puissant effet de levier.

Je voudrais dire un mot également du plan de renouveau pour le marché de l'art français, que j'ai annoncé lundi, et que j'ai l'intention de lancer le plus rapidement possible. La France est un très grand marché de l'art, grâce au dynamisme de nos galeries, de nos maisons de vente et de nos antiquaires. Mais son recul est indéniable, et elle se situe aujourd'hui très loin derrière les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Nous devons inverser cette tendance, et le faire très rapidement. J'ai donc décidé de confier à Martin Bethenod, ancien délégué aux arts plastiques et désormais commissaire général de la FIAC, la mission d'expertiser et de développer plusieurs axes de travail.

Enfin, j'ai souhaité consacrer 3 M€ en 2008 au financement du coût induit par la transcription de la directive relative au droit de suite en France. C'est une mesure qui avait été annoncée, mise en œuvre, mais qui restait à financer. Or, elle s'était traduite, afin d'en neutraliser l'impact sur les galeristes, par une mesure de réduction de 2/3 des cotisations sociales qu'ils acquittent, rendant nécessaire la compensation par l'Etat de ce manque à gagner pour la Sécurité sociale. Dans ce domaine comme dans tous les autres, je veux faire reconnaître les droits des créateurs. C'est, je le rappelle, mais chacun l'a en tête, pour cette même raison que le ministère consacre 10,4 M€ au droit de prêt en bibliothèque.

❖ Poursuite de la politique en faveur du livre et de la lecture

Vous le savez, je suis très attachée à la défense du livre et de l'écrit, et j'ai tenu à en faire un sujet central, prioritaire, de ma politique. La rentrée littéraire nous offre cette année encore une occasion de nous réjouir de la vitalité du secteur de l'édition, et de l'efficacité des aides que l'Etat apporte à la diversité de l'offre. Mais que devient cette offre, si nos librairies indépendantes n'ont plus les moyens de la relayer auprès du public ? Si ces espaces privilégiés de découverte et de conseils s'asphyxient ?

Cette urgence apparaissait clairement à la lecture du rapport Livre 2010, rapport de Sophie Barluet qui m'a été remis en juillet. J'ai demandé à Antoine Gallimard, de se pencher particulièrement sur la question de la librairie, et il m'a remis récemment ses conclusions. J'intégrerai les mesures qui me semblent utiles et efficaces dans un projet plus vaste, un « plan livre », que je vous présenterai dans le courant de l'automne.

Je vous annonce dès à présent le doublement des aides du CNL aux libraires, qui passeront ainsi de 1,3 M€ à 2,5 M€.

**Le programme Transmission des savoirs et démocratisation de la culture et le programme recherche**

Ces deux programmes représentent 25% (hors crédits de personnel) du total des crédits Culture et Recherche.

En 2008, le programme Transmission des savoirs disposera de 468 M€, auxquels il faut ajouter 20 M€ tirés de la vente des biens immobiliers du ministère et inscrits sur un compte d'affectation spéciale dédié. Ces crédits seront consacrés à la poursuite du plan de rénovation des écoles d'architecture. Ce sont ainsi au total 488 M€ qui seront consacrés à ce programme en 2008.



Avec quatre priorités : le renforcement des crédits alloués à l'éducation artistique et culturelle, la consolidation du réseau enseignement supérieur du ministère, la poursuite de la politique de numérisation, et l'organisation de l'année du dialogue interculturel. Ce budget permet aussi, de soutenir les actions qui favorisent l'accès de tous à la culture, et notamment toutes les actions que le ministère mène dans les hôpitaux, dans les prisons et à l'égard de l'ensemble des publics éloignés de la culture. Nous poursuivrons notre politique en faveur de l'accessibilité des établissements culturels et des œuvres au public handicapé. C'est un objectif que nous ne devons jamais perdre de vue. A cet égard, un réexamen systématique de l'ensemble des dispositifs existants sera mis en œuvre en 2008, avec le souci de clarifier les interventions de l'Etat et de les concentrer sur les initiatives les plus efficaces et exemplaires.

❖ Augmentation des moyens destinés à l'éducation artistique, véritable priorité du ministère

L'éducation artistique et culturelle bénéficiera de 31,5 M€, en hausse de 1,8 M€, soit 6,1 %.

Les moyens seront prioritairement consacrés au développement des services éducatifs en partenariat avec le ministère de l'Education nationale et les collectivités territoriales, ainsi qu'à la mise en place de liens privilégiés entre chaque établissement d'enseignement scolaire et une institution culturelle. Les relations étroites entre les établissements et le monde et les activités culturels seront également renforcés par le développement des résidences d'artistes.

Le ministère mettra en œuvre cet engagement par le biais d'aides aux associations chargées d'animer des réseaux et de dispenser des formations, et aux intervenants dans le domaine de l'éducation artistique, grâce au soutien apporté aux structures artistiques et culturelles pour leur action éducative, aux programmes de sensibilisation à la culture cinématographique, aux actions menées en dehors du cadre scolaire, etc. Ainsi, entre autres, 9,2 M€ seront consacrés aux « projets fédérateurs » (missions d'actions éducatives, conventions avec les collectivités territoriales, résidences, etc.), 8,2 M€ aux dispositifs partenariaux (classes culturelles, ateliers, etc.), 6 M€ aux actions de formation et de documentation.

Je précise qu'il faut ajouter à ces 31,5 M€ tous les crédits consacrés à l'éducation artistique et culturelle par les établissements publics et les structures subventionnées, évalués à 11 M€. C'est dire l'implication de l'ensemble du secteur culturel.

❖ Maintien de la priorité en faveur de l'enseignement supérieur

Cette action demeure la plus importante du programme (219 M€), représentant un peu moins de la moitié de ses crédits (hors dépenses de personnel). Le ministère consacrera encore en 2008 d'importants moyens au fonctionnement des établissements d'enseignement destinés à accueillir les étudiants dans les domaines variés de l'architecture, des arts plastiques, et du spectacle vivant.

Les nécessaires travaux de rénovation des équipements seront poursuivis, notamment en ce qui concerne les écoles d'architecture dans lesquelles le ministère de la culture investit massivement depuis plusieurs années afin d'améliorer l'accueil et le travail des étudiants.

❖ La politique de numérisation

Les nouvelles technologies de communication offrent une chance extraordinaire, et sans précédent, de diffuser facilement et largement les œuvres, toutes les œuvres. Elles modifient profondément notre rapport à la culture. Ce ministère, qui vise, depuis ses origines, à sauvegarder les trésors de notre patrimoine et de notre création, et à les rendre accessibles au plus grand nombre, mais qui est aussi aujourd'hui chargé de la communication, se devait d'être pionnier en la matière.

Il l'a fait très vite, par un programme de numérisation ambitieux, doté de 3 millions d'euros chaque année, et en développant des outils innovants au service de la transmission des savoirs et de la démocratisation culturelle.

Le budget 2008 reconduit et approfondit ces politiques de numérisation du patrimoine et de développement des nouvelles technologies.

❖ L'année du dialogue interculturel

Vous le savez, la Présidence française interviendra au second semestre de l'année 2008. Et cette Présidence est placée sous les meilleurs auspices, dans le contexte de « l'année européenne du dialogue interculturel », qui sera une occasion unique pour nous de faire progresser les dossiers qui nous tiennent à cœur, et en premier lieu la question de la diversité culturelle. D'autant que le ministère de la culture et de la communication français en est le coordonnateur au plan national. Il consacrera ainsi 2,5 M€ à cette échéance majeure, indépendamment du financement des événements culturels qui émailleront la Présidence française, et pour lesquels un budget spécifique sera dégagé sur le programme piloté par le secrétariat général de la Présidence Française.

❖ Le programme Recherche culturelle et culture scientifique de la Mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » (MIREs) :

Ce programme disposera de 157,3 M€, soit une hausse de 4,7 %, traduisant un fort engagement de l'Etat.

Les actions en faveur de la recherche culturelle sont fondamentales, parce qu'elles sont au service de la politique culturelle.

Faire avancer, par exemple, la recherche sur les matériaux de nos monuments historiques, c'est faciliter leur conservation, et éviter ainsi de se trouver confrontés à des situations d'urgence, qui impliquent de lourdes et coûteuses opérations de restauration.

Les crédits qui sont attribués à ces actions atteindront 11,8 M€, soit une hausse de 1 %. Ils sont consacrés aux organismes de Recherche du ministère de la culture, en s'engageant particulièrement dans le domaine de la conservation du patrimoine et des technologies d'information, mais aussi dans celui de l'enseignement supérieur, nécessaire à la mise en œuvre du schéma européen du LMD.

Enfin, 109 M€ seront consacrés aux deux opérateurs du programme : la Cité des Sciences et de l'Industrie (CSI) et le Palais de la Découverte, soit une hausse de 4,6 %, consacrant le soutien de l'Etat en faveur de la culture scientifique et technique.

❖ Les moyens de fonctionnement du ministère.

Un mot sur les moyens de fonctionnement qui, par convention, figure sur le programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ». La maîtrise de ces moyens est un objectif important car l'optimisation des moyens de fonctionnement permet de redéployer des crédits en faveur des interventions, notamment en région. J'ai souhaité qu'un effort particulier soit fait en 2008, avec une diminution de plus de 5%. Les crédits apparaissent en hausse en raison de la revalorisation et de l'extension des loyers budgétaires (20,3 M€ en 2008), payés par le ministère de la culture au titre des locaux qu'il occupe et dont l'Etat est propriétaire.

Le ministère concentrera ses efforts de maîtrise des moyens sur les crédits consacrés aux services centraux, tout en dégageant des ressources supplémentaires pour l'action sociale, en particulier pour la réservation de logements destinés aux agents du ministère. Les dépenses d'investissement pour les locaux du ministère sont elles aussi maîtrisées.

Les directions régionales des affaires culturelles bénéficieront de moyens stabilisés, nécessaires notamment à la mise en œuvre de la réforme des services départementaux de l'architecture et du patrimoine désormais regroupés avec les directions régionales.

\* \* \*

• Les industries cinématographiques et audiovisuelles :

Venons-en maintenant au soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles. Là également, nous pourrions compter sur des moyens renforcés. Les ressources du compte de soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles, géré par le CNC, devront progresser de 4,5% en 2008. Si cet accroissement constitue une réelle performance et un atout pour ces industries, il convient d'orienter au mieux les fruits de cette forte croissance, en définissant des priorités.

Je voudrais souligner que cette croissance est en partie liée à la contribution de nouveaux opérateurs, de nouveaux services au compte de soutien.

Naturellement, la création destinée à ces nouveaux services doit en bénéficier. Je veux encourager la création d'œuvres et de contenus destinés aux quatre écrans : cinéma et télévision bien sûr, mais aussi Internet et mobile. Ce qui suppose le renforcement des différents dispositifs mis en place par le ministère de la Culture à l'époque où le multimédia n'était que balbutiant. Il faut maintenant aller plus loin, et mieux structurer les aides à ce secteur.

Par ailleurs, j'ai entendu le discours de Pascale Ferran aux Césars, sur la fragilisation d'une partie de la production française, la plus ambitieuse, la plus audacieuse, la plus exigeante. C'est une situation paradoxale, puisque jamais autant de financements publics n'ont été mobilisés en faveur de la production.

Dans l'immédiat, je souhaite que l'avance sur recettes, dispositif qui doit rester sélectif et exigeant, pour récompenser l'excellence, soit revalorisé. De même que les aides en direction des auteurs, de l'audiovisuel et du cinéma encourageant le travail d'écriture, l'innovation, et la créativité.

Mais au-delà, nous devons réfléchir avec le CNC et tous les professionnels du cinéma, à l'examen de notre système d'aides à la production, à l'évaluation de son impact véritable. Je crois que beaucoup de choses restent à faire, dans ce domaine, pour rendre la politique publique encore plus efficace, et pour aider les créateurs qui en ont besoin à produire leurs œuvres, mais aussi à rencontrer un large public.

Je suis consciente de l'importance du rôle que jouent les festivals dans une telle rencontre. Jusqu'à présent, le ministère de la culture et le CNC intervenaient, parfois concurremment. Il m'a semblé adéquat et cohérent que les manifestations qui ont acquis au fil du temps un intérêt national et international soient financées par le CNC à hauteur de leurs besoins de développement. Et que les DRAC se concentrent sur les festivals d'intérêt local ou régional, qui tissent les liens entre le public et les œuvres.

#### ▪ **La modernisation de l'audiovisuel public**

Le budget global du service public de l'audiovisuel, en comptant les ressources propres des organismes, s'établira à 3,862 Mds€, progressant de près de 3% en 2008. Cela représente 109 M€ de moyens supplémentaires pour l'ensemble des organismes. Plus des trois quarts du budget de l'audiovisuel public sont financés par des ressources publiques.

France Télévisions verra notamment son budget augmenter de 3,5% en 2008, comme le prévoyait le contrat d'objectifs et de moyens 2007-2010. C'est un effort substantiel et sans précédent.

Je le disais tout à l'heure : le budget de l'Etat est un budget qui engage celui qui en bénéficie. Cet engagement se traduit, dans le domaine de l'audiovisuel public, comme dans les autres, par des contrats d'objectifs et de moyens, qui définissent des priorités et des objectifs stratégiques. C'est le cas de l'INA, de Radio France, d'Arte et bien entendu de France Télévisions. Je souhaite que celui de RFI soit signé avant la fin de l'année.

L'audiovisuel extérieur, vous le savez, est un dossier sur lequel nous travaillons activement, avec le ministère des affaires étrangères et européennes. Dans ce dossier, aucun acteur ne sera oublié, car tous doivent contribuer à une meilleure exposition de la culture, de la civilisation françaises, et du regard que notre pays porte sur le monde. Dans le cadre de cette réflexion, nous devons donner à RFI une feuille de route claire, et des moyens adéquats.

Quels sont les objectifs et les priorités pour l'audiovisuel français en 2008 ?

- tout d'abord, la création audiovisuelle et cinématographique, française et européenne. Je souhaite qu'elle occupe plus de place dans les programmes, et que la télévision publique soit un vecteur privilégié pour les œuvres de nos créateurs.
- ensuite le renforcement de la présence des programmes culturels, éducatifs et citoyens. La démocratisation culturelle, l'éducation artistique et culturelle, sont des priorités qui engagent nécessairement la télévision publique. Quand un spectacle, de théâtre ou d'opéra, représenté dans une de nos salles, est capté par la télévision publique, et programmé à une heure de grande écoute, il ne touche plus seulement 2.000 spectateurs, mais 2 millions. La télévision doit être là aussi pour donner l'envie de fréquenter nos salles. Je ne souhaite pas pour autant des niches culturelles, comme on parle de niches fiscales. France Télévisions produit une télévision populaire, qui doit le rester, mais tout en visant, dans toutes ses émissions, une exigence de qualité spécifique.
- et parce que la culture est faite pour tous, nous devons également faire des efforts en termes de sous-titrage, pour les sourds et les malentendants.
- enfin, il est indispensable d'accélérer la modernisation technologique, avec le déploiement de la télévision numérique terrestre, et de la haute définition. A condition, bien sûr, qu'elles soient mises à profit pour proposer des contenus de qualité, et qu'elles favorisent la sauvegarde de notre patrimoine en numérique.

L'audiovisuel public se doit d'être exemplaire sur tous ces sujets.

Par ailleurs, cette progression des crédits permettra de mener les travaux de réhabilitation de la Maison de la Radio et de financer le plan de sauvegarde et de numérisation de l'INA.

Nous avons tenu à respecter l'engagement de l'État en faveur de la modernisation de l'audiovisuel public, de ses antennes comme de ses structures. Il faut maintenant que l'ensemble de ces entreprises contribuent elles aussi, par elles-mêmes, à cet effort qualitatif et quantitatif. C'est cette exigence de bonne gouvernance qui doit guider nos choix aujourd'hui et dans l'avenir.

Je souligne que le respect des COM se fera en 2008, sans augmentation du montant de la redevance audiovisuelle.

▪ **les aides à la presse**

Chacun va répétant que la presse est un pilier de la démocratie, ce qui est en effet une expression juste pour qualifier le rôle éminent que jouent nos titres nationaux, régionaux, nos quotidiens, nos magazines, pour l'information de nos concitoyens. Or ce pilier est assez sérieusement ébranlé.

Il est donc nécessaire de soutenir la liberté et l'indépendance de la presse, mais aussi l'accès de tous nos concitoyens à l'information, en garantissant le pluralisme des titres et leur bonne diffusion sur tout le territoire. L'Etat le fait de longue date. Le budget 2008 honore et réaffirme cet engagement.

Mais, nous en sommes tous conscients, un tel soutien ne serait qu'une sorte de respiration artificielle, si l'Etat n'accompagnait pas fortement, en parallèle, la modernisation profonde que ce secteur engage aujourd'hui pour répondre à la crise qu'il traverse.

Cette double ambition nécessitait des moyens accrus.

Avec un budget total de 288 millions d'euros, soit une augmentation de 5,8%, le projet de loi de finances pour 2008 constitue un budget ambitieux.

Ces crédits seront d'abord destinés à appuyer des efforts engagés par le secteur pour assurer son indépendance économique et son développement futur, qu'il s'agisse de la modernisation des entreprises, d'actions innovantes ou de la recherche d'une plus grande autonomie financière.

Près de 70 millions d'euros seront donc consacrés à ces objectifs en 2008. L'effort de soutien à la modernisation augmente ainsi de 20 % par rapport à 2007. Cette augmentation s'accompagnera d'une recherche systématique d'efficacité des dispositifs, et d'un meilleur effet de levier.

- 30 millions d'euros seront mobilisés pour continuer d'accompagner la modernisation sociale de la fabrication de la presse quotidienne, qu'elle soit nationale, régionale ou départementale. C'est 44% de plus qu'en 2007.
- Ainsi que je m'y étais engagée, un effort tout particulier sera effectué en 2008 pour appuyer le plan de modernisation Défi 2010 des Nouvelles messageries de la presse parisienne. Il vise à faire franchir aux NMPP, qui assument la quasi-totalité de la distribution des quotidiens nationaux d'information politique et générale sur l'ensemble du territoire, un saut qualitatif important dans sa stratégie de modernisation. Avec quatre objectifs : une réforme des structures, des gains de productivité, une clarification de l'offre et une meilleure rémunération des diffuseurs. Parce que ce plan est ambitieux, parce qu'il s'efforce de répondre avec justesse aux enjeux de la reconquête des ventes, l'Etat en sera un partenaire attentif et vigilant.

Il le soutiendra, notamment en portant l'aide à la distribution des quotidiens d'information politique et générale à hauteur de 12 millions d'euros pendant sa période d'exécution, soit un effort supplémentaire de 50% par rapport au soutien actuel. Il s'assurera également que chacun des acteurs du dossier assume sa part de responsabilité. L'aide sera ainsi mise en œuvre dans un cadre rénové, ménageant une large place à la contractualisation.

- Par ailleurs, les crédits du fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale atteindront 22 millions d'euros. Une démarche visant à renforcer l'analyse économique des projets et à optimiser le retour sur investissement sera en outre menée dans le cadre de cette aide.
- L'effort en faveur de la modernisation du réseau des diffuseurs est poursuivi, au rythme de la mise en œuvre des projets des entreprises. Les crédits s'élèveront à 2 millions d'euros.
- De même, l'effort en faveur du développement du lectorat des jeunes est renouvelé, avec des crédits mobilisés à cette fin à hauteur de 3 millions d'euros.

L'Etat réaffirme parallèlement ses missions traditionnelles de soutien au pluralisme et à la diffusion, avec des moyens également en progression :

- L'aide au transport postal de la presse d'information politique et général s'élève à 83 millions d'euros, soit une augmentation de près de 9 % par rapport à 2007.
- Les aides à la diffusion progressent globalement de 5 %. Le mouvement de plus grand ciblage des aides sur la presse d'information politique et générale, celle qui contribue le plus au débat démocratique, sera poursuivi.
- Enfin, l'engagement en faveur du pluralisme est également maintenu, et j'ai souhaité qu'une réforme de ces fonds soit menée, afin de gagner en efficacité et en cohérence.

Vous le voyez, en mobilisant tous les crédits nécessaires, en tenant ses engagements, en renouvelant la contractualisation de ses dispositifs, l'Etat se donne tous les moyens pour accompagner les mutations décisives en cours dans le secteur.

## CONCLUSION :

Mesdames, Messieurs, je crois que ce budget 2008 permettra, tout en consolidant les politiques menées jusqu'à présent, d'engager les réformes nécessaires et de contribuer à la modernisation du ministère. Il conforte l'ambition et l'exigence de la politique culturelle de l'Etat. Il marque également le souci de ne pas aborder les questions uniquement de manière sectorielle, d'un côté la culture, de l'autre la communication, d'un côté le patrimoine, de l'autre la création. Non, je souhaite que l'ensemble des politiques, des instruments, des outils converge au service de la culture, du savoir et de l'information. Car dans un monde qui va de plus en plus vite, dans une société où les repères sont peut-être moins évidents, ils conditionnent notre capacité à nous adapter à l'évolution de notre environnement. C'est pourquoi je vois dans l'accès à la culture et à la communication un enjeu démocratique majeur.

Le ministère de la Culture et de la Communication fêtera ses cinquante ans en 2009. Le décret du 24 juillet 1959 définissait ainsi les missions du ministère : *« rendre accessible les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français, assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent »*. Tout y est, rien n'est à changer. Et pourtant, le contexte n'est plus le même, le paysage a profondément changé. Les enjeux d'hier ne sont plus forcément ceux d'aujourd'hui. La politique culturelle doit être modernisée, adaptée. Elle doit anticiper les enjeux de demain, tout en retrouvant l'esprit de mission qui l'a animée à ses débuts et l'ambition d'excellence, à laquelle Malraux tenait tant. Cet esprit et cette ambition, je les fais miens. Je souhaite ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs de la culture et de la communication, nous puissions unir nos forces au service des créateurs, au service du public, au service de l'ensemble de nos concitoyens.

Je vous remercie.